

	
Délibération n°25	Conseil Municipal du Lundi 28 juin 2021
Service Ecole municipale de musique et de danse	Domaine de compétence : 6.4 – Autres Actes Réglementaires
<p>Le Lundi Vingt Huit Juin deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 21/06/2021</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 30/06/2021</p> </div>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Philippe FAIT, Monsieur GHESELLE Bernard, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoints,</b> Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur BOUVILLE Jean Pierre, <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Madame Christelle BEURAIN à Madame TILLIER Nathalie, Monsieur Grégory HURTREL à Madame GOSSELIN Justine, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b> Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants :</b> 29</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Maxime GUERVILLE.</p>
Objet : Tarifs année scolaire 2021-2022 – Ateliers d'éveil sonore et musical	
Rapporteur : Monsieur BAILLET Sébastien, Adjoint	
Synthèse de la délibération :	Demande de validation des tarifs proposés pour l'école municipale de musique et danse

**Vu** la commission n°3 «Rayonnement de la ville d'Étaples-sur-mer» en date du 14 juin 2021,

**Considérant** l'ouverture depuis mai 2010, de l'école municipale de musique et de danse qui a pour vocation principale de former des musiciens amateurs et autonomes, en proposant un enseignement de qualité ainsi qu'une sensibilisation à la musique et à la danse.

**Considérant** que l'école municipale de musique et de danse s'inscrit dans une démarche d'action culturelle initiée par la Municipalité. Cette école est ouverte à tous les élèves, quels que soient leur âge, leur origine socioculturelle, leur goût et leur héritage culturel.

**Considérant** l'objectif d'ouvrir cet établissement à un public plus large, notamment des enfants de 0 à 3 ans avec leurs parents autour d'ateliers d'éveil sonore et musical : chansons, comptines, découverte d'objets sonores, jeux musicaux.

### TARIFS 2021-2022 – par année scolaire

Atelier d'éveil sonore et musical	ETAPLOIS	EXTERIEURS
TARIF UNIQUE	45 EUROS (pour 20 séances)	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal** décide de valider le tarif unique de 45 euros pour 20 séances durant l'année scolaire 2021-2022.

**La délibération est adoptée par 29 voix pour.**

Vu pour être affiché le 30 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.